
<u>Nombre de membres</u>	<u>Séance du jeudi 29 septembre 2022</u>
<u>en exercice:</u> 15	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER
<u>Présents :</u> 11	<u>Sont présents:</u> Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO
<u>Votants:</u> 12	<u>Représentés:</u> Didier VALAX
	<u>Excuses:</u> Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Magali PEZOUS

Nomination d'un secrétaire de séance. Magali PEZOUS

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 30/08/2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande d'aide sociale a été reçue en mairie, une délibération est donc proposée à l'ordre du jour.

1- Travaux enfouissement fibre secteur 1« Route de Barial » et secteur 2 « Route de La Plaine » Demande de subvention.

Vu la délibération n°2022-45 du 30/08/2022, approuvant l'entreprise STPR pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil un plan de financement prévisionnel :

Dépenses subventionnables HT :

Travaux enfouissement fibre : 33 367.5 €

Subvention exceptionnelle à solliciter :

Département : 30 % soit 10 010.25 €

Autofinancement : 70 % soit 23 357,25 €

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement tel que présenté.

2- Demandes de prise en charge au titre de l'action sociale.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un dossier d'aide a été reçu en mairie au titre de l'action sociale pour le paiement de frais de scolarité (ALAE, cantine et une partie de la part famille de la FEDETEEP). Il est précisé que ce dossier a été élaboré par le CADA « Le relais de Montans » pour Mme Marime XHEMALALLARI .

Le CADA prend en charge 40€ de la part famille de la FEDETEEP.

La commission s'est réunie mardi et a donné un avis favorable à cette demande.

Entendu cet exposé, après en avoir débattu, le Conseil , à l'unanimité, APPROUVE
une aide sociale de 100 euros pour Mme Marime XHEMALALLARI, afin de régler en lieu et place les frais de scolarité de son enfant.

Questions diverses :

1- La désignation du correspondant incendie et secours par un arrêté.

Jésus ARCA est désigné comme correspondant incendie et secours.

Il doit être réalisé un schéma de défense incendie avec une cartographie pour que toutes les habitations soient protégées par une borne incendie ou autres moyens indiqués.

- 1 -Inventaires pour la commune
- 2 -Validation par le SDIS

2- La demande de déclaration de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture pour l'année 2022.

18 demandes sont enregistrées à ce jour :

3- L'information sur la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Cf diaporama

Il est prévu pour les communes de Gaillac et de Graulhet de transformer les Fonds de concours en attribution de compensation (AC) pour le financement des moyens mis à disposition de l'agglo pour ces communes. M. le Maire précise que les moyens humains ont déjà été fiscalisés lors de la prise de compétence et que le montant semble disproportionné. La question a été posée, mais sans réponse probante.

Concernant l'observatoire fiscal, M. le Maire précise que l'outil semble intéressant. Il devrait être mis à disposition gracieusement pour 2023 et sera intégré en AC à partir de 2024 si les communes souhaitent en bénéficier. La contribution sera établie en fonction du nombre d'habitants.

Sur la mutualisation de l'extra-scolaire (centre de loisirs), il est proposé de le financer par le FPIC afin de neutraliser les AC communales.

Le montant s'élève à 247 000 € à l'échelle de l'agglo. La question d'harmonisation de la qualité de services et de tarif a été posée. M. le Maire indique qu'il aurait été souhaitable de définir un projet et une convergence tarifaire et de service avant de mutualiser, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs que pour la fiscalisation de la compétence scolaire.

4- Rapport d'activité de l'agglo :

Cf document.

M. le Maire indique que le rapport d'activité de 2021 est en ligne et permet de voir la part des différents postes de recettes et de dépenses, même si cette année, le budget a été présenté de manière consolidé (sans distinction des compétences).

5- Point sur la rentrée scolaire :

- Effectif de 165 enfants :
 - 117 enfants à l'école de Parisot
 - 48 enfants à l'école de Peyrole

7 classes sont en double niveau.

La fréquentation est en hausse le midi cependant elle est en baisse le mercredi après -midi. Une vigilance sera faite sur ce temps et une communication sera faite pour aider à augmenter la fréquentation.

6-Appel à candidature SAFER :

Parcelle AB 6 de 6617 m² proposition de se positionner sur l'acquisition 0.6€/m²= 3970 € hors frais

7-Suite au décès de M. Yvon Cadaux les ayants droits risquent de mettre les terrains à la vente.

Proposition d'acquisition des parcelles 13 et 91 (Parc du ruisseau). M. le Maire prendra contact avec la famille.

8-Droit de préemption Urbain engagé pour la parcelle 134 au Bousquet (propriété de Mme Maillard actuellement à la vente : conduite AEP traverse cette parcelle de 27m². Proposition d'acquisition à 270 € hors frais. Vu en commission travaux.

9-Jugement pour la résiliation du bail de Sylvie Bru mis en délibéré au 17/10/2022.

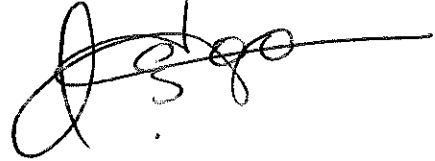
10-Prochain CM : 20 octobre 2022

-Délibération pour création de 2 emplois pour réaliser le recensement de population et désignation de responsables

-Délibération pour l'acquisition du terrain de Mrs CALSOU autour du cimetière de Sainte Sigolène.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hannu' with a flourish at the end.

M. PEZOUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. PEZOUS' with a flourish at the end.